

Réunion du 11 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le onze décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Michel SARTHOU (Suppléant de Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM, Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Alain LENGLET, Marc PEREZ, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : PROPOSITION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET D'UN SCENARIO DE DEVELOPPEMENT TERRITORIALISE

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Par délibération du 26 septembre 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de lancer l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en s'appuyant sur les enseignements du bilan du PLH 2016-2022.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit, à partir d'une évaluation des besoins en logements et en hébergements des ménages du territoire mais aussi des ménages qui seront accueillis, de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre à ces besoins en formulant un programme d'actions opérationnel pour les 6 prochaines années.

Depuis plus d'un an, réunions d'échanges et ateliers de travail avec les élus communaux et les acteurs de l'habitat ont rythmé la réalisation d'un diagnostic territorial partagé permettant l'identification des enjeux prioritaires en matière d'Habitat validés en conseil communautaire du 26 juin 2023.

Cette première phase a permis de travailler une vision prospective du territoire et par conséquent de définir une stratégie en matière d'habitat garantissant un bon niveau de réponse aux besoins de la population actuelle et future.

Considérant le contexte de développement économique très favorable à court terme avec la création de 1600 emplois directs à l'horizon 2030 et la conjoncture de plein emploi, ce nouveau PLH fixe un scénario d'évolution ambitieux qui souhaite faire du projet de développement économique du bassin de Lacq une véritable opportunité au service de son regain démographique.

L'objectif est d'accueillir 2 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 et par conséquent de proposer aux nouveaux actifs un logement au plus près de leur emploi.

Ainsi, 2000 logements devront être produits les 6 prochaines années pour répondre aux besoins des ménages du territoire et pour accueillir de nouveaux habitants. Il s'agira pour cela de conforter les polarités du territoire, points d'appuis de l'armature de services et équipements. Le projet de l'intercommunalité s'inscrit dans une volonté d'offrir aux futurs salariés des logements au plus proche des emplois et des infrastructures. Un axe de développement a ainsi été défini afin d'y privilégier la production de logements tout en permettant à l'ensemble des communes de contribuer à l'effort de développement.

L'attractivité du territoire ne sera par ailleurs permise qu'en valorisant son cadre de vie et la qualité de l'habitat, rendant le territoire désirable et concurrentiel. Le PLH doit ainsi œuvrer pour que les réponses apporter en termes d'offre d'habitat soient cadrées et restent un atout pour l'attractivité économique du territoire, ceci en lien avec le PLUI et les objectifs du PCAET. Il s'agira de mieux maîtriser le foncier et de promouvoir des formes bâties alliant densité et qualité résidentielle.

Le PLH fixe l'objectif de répondre aux besoins en logements de tous les publics et pour tous les parcours résidentiels. Par conséquent, une part significative de la production sera orientée vers du logement abordable. La production de logements sociaux devra être intensifiée principalement dans les polarités et sur l'axe de développement mais un objectif fort est aussi fixé sur la réhabilitation du parc social ancien. Pour favoriser les parcours résidentiels au sein du territoire et dans le but de fixer les nouveaux salariés, un objectif important de logements locatifs intermédiaires et en accession à la propriété maîtrisée est défini.

Enfin, dans la continuité du précédent PLH mais avec l'objectif d'intensifier les résultats, le projet vise à amplifier la remobilisation du parc vacant et la requalification du parc existant dans le but notamment de poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Aussi, ce nouveau PLH fixe une intensification forte de production de logements en renouvellement urbain, à savoir 400 logements sur les 2 000 logements à produire devront l'être en reconquête de vacants, en démolition-reconstruction ou en recyclage urbain (division de logements, changement de destination).

Ce projet ambitieux en matière d'habitat a été défini en réponse au dynamisme économique du territoire de Lacq-Orthez. Il a été partagé avec les représentants des 61 communes dans le cadre des 5 rencontres territoriales de secteurs puis en comité de pilotage en présence des services de l'Etat et du Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre.

Désormais, un travail va être engagé avec l'ensemble des acteurs de l'habitat pour définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ce projet, les outils et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Aussi, afin de bâtir le programme d'actions du futur PLH, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- **de valider** le projet d'orientations stratégiques et le scénario de développement territorialisé du futur Programme Local de l'Habitat annexé à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT